

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 352

Artikel: Où le Conseil fédéral défriche le terrain
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023598>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où le Conseil fédéral défriche le terrain

Pour la troisième fois, le Conseil fédéral présente les grandes lignes de son programme pour la législature.

On pourrait sourire : pour un gouvernement sans majorité parlementaire assurée et qui doit affronter fréquemment le verdict populaire, n'est-ce pas là un exercice gratuit ?

Qui d'autre alors accomplirait ce travail à la place de l'Exécutif central ? Il faut bien admettre que l'impulsion principale de l'activité politique vient du Conseil fédéral. Les grands partis se sont quittés en décembre sur un constat de désaccord : faiblement organisés, ils ont grand-peine à maintenir l'unité entre les tendances régionales et politiques qui les traversent. Le Parlement ? Tant qu'il restera une assemblée d'amateurs, même éclairés, se réunissant quatre fois l'an, cette tâche dépassera ses forces.

Au fil des ans, le programme gouvernemental s'affine. D'une énumération ennuyeuse d'objets hétéroclites, il devient présentation de priorités. C'est la première nouveauté. D'objectifs tous azimuts, il se transforme en un programme dont les coûts sont calculés. Il a fallu l'impasse financière de la Confédération pour en arriver là.

Trois degrés d'urgence donc dans ce programme : les « points de force » qui seront au centre de l'activité pendant cette législature, la liste des tâches — deuxième degré d'urgence — et enfin des thèmes, dont l'étude doit débuter maintenant déjà, en vue de leur prochaine réalisation au cours des législatures à venir.

Il n'est guère possible de passer en revue tous les sujets abordés par les « grandes lignes ». Contentons-nous de quelques points de repères !

Dans l'introduction, prenons bonne note d'une petite phrase du Conseil fédéral : « Si l'on entend que notre Etat social, qui ne peut se borner à conserver l'acquis, maintienne ses institutions en mesure de fonctionner, il importe de mettre da-

vantage de moyens à sa disposition ». Il est donc admis, pour notre gouvernement, que les rentes AVS seront adaptées à l'évolution des prix et que la 9e révision prévoira l'adaptation des prestations à l'évolution des prix et des salaires, qu'en aucun cas une réduction des rentes n'est envisagée ; voilà qui tranche avec des déclarations alarmistes de certains à droite pour qui, aujourd'hui, notre système de sécurité sociale a atteint les limites du possible, et qu'aucun progrès en la matière ne saurait être envisagé, à moins de sacrifices insupportables.

En matière économique, le gouvernement est d'abord spectateur. Il compte les points (expansion, récession, normalisation des conditions), conscient qu'il n'a pas les moyens de faire davantage.

Ce sont alors de vieilles connaissances qui reviennent sur le tapis : article conjoncturel, élargissement des moyens d'action de la Banque nationale, propositions élégamment enterrées en son temps avec la bénédiction d'une bonne partie des formations bourgeoises...

La Confédération en outre se propose « d'influer sur les mécanismes du marché, de telle sorte que l'évolution soit axée sur les structures tenues pour souhaitables ». Ne vous effrayez pas ! Il s'agira de développer sélectivement l'infrastructure, d'encourager la recherche appliquée et la formation professionnelle... Quant aux structures souhaitables, le Conseil fédéral se garde bien de les définir puisque, jusqu'à preuve du contraire, ce n'est pas lui, ni la collectivité, qui les détermineront.

Si le Conseil fédéral reste attaché « aux principes sur lesquels repose notre régime économique », il place néanmoins dans le troisième degré d'urgence la protection des consommateurs et la révision de la loi sur les cartels. Un libéralisme différencié, en quelque sorte !

Les finances constituent le noyau de ce programme. Pour la première fois, donc, le Conseil fédéral a lié les objectifs qu'il propose et les moyens financiers pour les atteindre.

En tenant compte des tâches nouvelles, et sous le régime financier actuel, le déficit prévu pour 1979 se monte à plus de cinq milliards. Au centre de la réforme fiscale envisagée, la TVA. Dans ce domaine, elle représente pour le Conseil fédéral la priorité des priorités (on propose déjà un taux, 10 % ; on estime le supplément de recettes, trois milliards). La modification de l'impôt direct n'est là que comme contrepoids symbolique, tout comme l'harmonisation entre Confédération, cantons et communes. Une fois de plus, il est à noter que le Conseil fédéral en reste à des demi-mesures, évite de proposer une alternative fiscale, renonçant notamment à préciser quels seront les affectations des fonds provenant de la TVA. C'est la technique du juste milieu, à l'honneur sur le plan politique, réajustée cette fois-ci au domaine économique et financier.

En conclusion, même s'il n'a pas atteint un degré d'homogénéité qui puisse en faire de véritables « lignes de gouvernement », ce travail n'est pas inutile, tout d'abord au niveau d'une définition de la méthode de travail. Certes, il faudra trouver à maintes reprises des majorités parlementaires et populaires pour aboutir. Mais au moins il représente un point fixe dans le ventre mou de la politique helvétique.

1976, TOUJOURS

Ces derniers jours sont expédiés les rappels aux derniers abonnés qui n'ont pas encore donné signe de vie pour 1976. Qu'ils sachent que leur confiance et leur modeste versement de Fr. 40.— nous sont absolument nécessaires pour continuer l'expérience de DP pour une année encore dans des conditions satisfaisantes !

Rappel : notre administration reste à la disposition des abonnés qui désireraient faire parvenir DP à l'essai à quelque personne susceptible de s'intéresser au journal.